



AVIS DE CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Par la présente, toute la population est invitée à assister à l'*assemblée générale annuelle* de la Corporation de gestion du Parc régional de Val-D'Irène qui se tiendra mardi le 5 décembre 2017 à 19h00 au 115, route de Val-d'Irène à Sainte-Irène.

Les points à l'ordre du jour seront, entre autres, les suivants :

- Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 13 décembre 2016
- Modification des règlements généraux¹
- Présentation des états financiers au 31 mai 2017
- Rapport du conseil d'administration
- Rapport d'activité
- Ratification des actes des administrateurs
- Nomination d'un vérificateur comptable
- Élections²

Les collèges électoraux en élection sont :

- **Les sièges 5 et 6 :** deux représentants du collège électoral **secteur financier, de gestion et des affaires** (actionnaire, propriétaire, administrateur ou dirigeant actuel, à la retraite ou ayant œuvré au sein d'une entreprise ou d'un organisme, notamment du secteur financier, bancaire, cabinets comptables, organismes développement socio-économique);
- **Le siège 7 :** un représentant du collège électoral **secteur touristique-promotion** (actionnaire, propriétaire, administrateur ou dirigeant actuel, à la retraite ou ayant œuvré, au sein d'entreprise ou d'organisme à vocation touristique ou de promotion);
- **Siège 8 :** un représentant du collège électoral des **usagers** (détenteur d'une carte de saison individuelle ou familiale valide du Parc régional de Val-d'Irène).

Madone Lapointe, secrétaire
Corporation du Parc régional de Val-d'Irène

1. L'assemblée générale annuelle traitera de la ratification des nouveaux règlements généraux de l'organisation. Comme le document comporte plusieurs pages, il est possible pour les personnes intéressées à consulter le document, de le faire directement à la réception de la station à partir du 24 novembre prochain et ce jusqu'à l'ouverture de l'assemblée spéciale. Une dispense de lecture sera demandée.
2. Avec les nouveaux règlements généraux, une nouvelle procédure est prévue pour les postes électifs au conseil d'administration. Les mises en candidature se font par collèges électoraux. Les formulaires de mises en candidature seront disponibles sur place ou sur demande à la réception de la station.